



**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LA FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DE MAINE ET LOIRE
ET L' INSPECTION ACADEMIQUE DE MAINE ET LOIRE
Pour le PRIX LITTERAIRE de la CITOYENNETE**

Rappel historique du projet :

Depuis la rentrée scolaire 1999/2000, La Fédération des Oeuvres Laïques et l'Inspection Académique de Maine-et-Loire oeuvrent ensemble autour du Prix Littéraire de la Citoyenneté. Ce projet est né de la volonté d'assurer une convergence entre deux missions prioritaires portées par l'école : la maîtrise des langages et l'éducation à la citoyenneté.

A l'initiative de la Fédération des Oeuvres Laïques, qui entend ainsi jouer pleinement son rôle de mouvement complémentaire à l'enseignement public, un Prix Littéraire de la Citoyenneté a été créé en 1999, dans le cadre de la Quinzaine de l'Ecole Publique.

La même année, l'Inspecteur d'Académie a donné son accord pour en faire une action départementale proposée à tous les enseignants des établissements scolaires publics de Maine et Loire. Une commission pédagogique spécifique mixte et partenariale s'est installée, a défini un cadre et des objectifs de travail propres à cette action.

L'association Fédération des Œuvres Laïques (association loi 1901, déclarée en préfecture le 10/12/1937) 14 Bis avenue Marie Talet , 49100 ANGERS, représentée par son Président, Monsieur Jack PROULT

ci-après dénommée " F.O.L.",

Et

L'Inspection Académique de Maine et Loire, 15 Bis, rue Dupetit Thouars, 49000 Angers, représentée par l'Inspecteur d'Académie, Monsieur Daniel AUVERLOT, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale,

ci-après dénommée "I.A."

conviennent de :

1) Objet de la Convention :

La présente convention a pour objet de définir dans les domaines de l'éducation à la citoyenneté et de la maîtrise des langages, une action commune : le Prix Littéraire de la Citoyenneté.

La présente convention définit les modalités générales de collaboration entre les deux partenaires et la mise en œuvre de l'action.

2) Objectifs de cette action : le Prix Littéraire de la Citoyenneté

Les partenaires s'engagent à poursuivre les objectifs suivants :

- développer l'enseignement de la langue orale à l'école,
- favoriser la pratique culturelle autour du livre, le replacer dans la cité
- favoriser le débat citoyen à partir d'un ouvrage
- enrichir les ressources sur l'éducation à la citoyenneté à partir de documents pédagogiques (vidéos, modules d'apprentissage, valises pédagogiques, séries de livres...) dans le cadre du groupe de travail « Littérature »,
- développer et mutualiser des outils et référentiels pédagogiques communs,
- développer les stages de formation autour du prix littéraire (comment lire, débattre et argumenter),
- former les enseignants à ces pratiques et à leur analyse
- fédérer les établissements de la maternelle au lycée autour d'une action collective
- faire émerger des pratiques nouvelles et développer les échanges professionnels.

3) Engagements conjoints et spécifiques des partenaires :

La Fédération des Œuvres Laïques et l'Inspection Académique assureront conjointement l'animation et la gestion administrative du projet.

3-1 Comité de pilotage du Prix Littéraire de la Citoyenneté

3-1-1 Composition :

Le comité de pilotage sera composé par :

Pour l'Inspection Académique par :

- L' Inspecteur d'Académie ou son représentant : l'Inspecteur de l'Education Nationale responsable du groupe « maîtrise des langages »
- Une conseillère pédagogique du 1^{er} degré
- Le professeur conseil chargé du 2nd degré
- Le chef de division de la M.I.C.O.P.O.L ou son représentant

Pour La Fédération des Œuvres Laïques par :

- Le Président de la Fédération des Œuvres Laïques ou son représentant : le délégué général de la F.O.L
- La responsable du service Education de la F.O.L
- Deux administrateurs de la F.O.L .

3-1-2 Rôle :

- Chaque année, le comité de pilotage définit le cadre général et les modalités du Prix Littéraire de la Citoyenneté afin de les proposer à l'Inspecteur d'Académie et au Président de la F.O.L.
- Il définit la composition de la commission pédagogique. Il organise et anime les réunions des commissions pédagogiques.
- Il définit les modalités d'accompagnement du Prix Littéraire de la Citoyenneté et veille à la place du Prix Littéraire de la Citoyenneté dans les stages de formation continue.
- Il veille à une mise en oeuvre dans le respect des orientations éducatives et pédagogiques.

- Il propose un plan de communication annuelle et assure la mise en œuvre de ce plan (présentation d'un dossier à l'Inspecteur d'Académie et au Président de la F.O.L.) : sites internet, presse...
- Il veille à ce que les deux logos F.O.L et I.A apparaissent sur tous les documents concernant le Prix Littéraire de la Citoyenneté (Comptes-rendus de commissions pédagogiques, suivis de l'action...).
- Il propose les documents qui seront mis en ligne sur les sites internet de l'Inspection Académique et de la Fédération des Œuvres Laïques.
Un espace commun et des liens entre les sites internet de l'Inspection Académique et de la Fédération des Œuvres Laïque sont préconisés pour la communication des documents concernant le Prix Littéraire de la Citoyenneté.
- Il soumet à l'Inspecteur d'Académie et au Président de la F.O.L. début juin, un bilan de l'année, un projet d'action pour l'année suivante et un budget prévisionnel

3-2 Commission pédagogique du Prix Littéraire de la Citoyenneté

3-2-1 Composition :

La commission pédagogique est composée, sur proposition du comité de pilotage, par :

- Les huit membres du comité de pilotage
- Des enseignants engagés dans le projet
- Des représentants de la F.O.L et de l'I.A
- Des partenaires

3-2-2 Rôle :

La commission pédagogique a pour fonction, dans le cadre défini par le comité de pilotage, de :

- Accompagner l'action.
- Analyser les pratiques.
- Aider à la production de documents pédagogiques.
- Définir les principes des sélections.
- Elaborer les sélections.
- Faire vivre le Prix Littéraire de la Citoyenneté en participant à des recherche actions

Les réunions de la commission pédagogique et du comité de pilotage se déroulent dans les locaux de la Fédération des Œuvres Laïques.

3-3 Comptes-rendus des réunions

3-3-1 Réunions du comité de pilotage:

Les comptes-rendus des réunions du comité de pilotage sont rédigés alternativement par la F.O.L et l'I.A. et destinés à :

- l'Inspecteur d'Académie
- le Président de la Fédération des Œuvres Laïques
- les membres du comité de pilotage

3-3-2 Réunions de la commission pédagogique:

Les comptes-rendus des réunions de la commission pédagogique, rédigés alternativement par la F.O.L et l'I.A. sont envoyés aux membres de la commission pédagogique.

Seuls les documents pédagogiques et d'organisation du prix à destination des enseignants seront mis en ligne sur les sites internet de l'Inspection Académique et de la Fédération des Œuvres Laïques.

4) Exécution de la convention :

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2005/2006, renouvelable tacitement à l'issue de réunion de juin destinée à établir le bilan de l'action écoulée et de préparer l'action future.

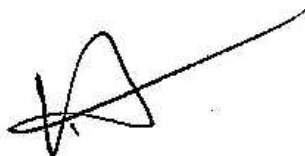
Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des deux parties, à une date qui ne remette pas en cause les projets de l'année scolaire en cours.

A Angers, le 24 janvier 2006

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des services départementaux
De l'Education Nationale de Maine et Loire

Le Président
De la Fédération des Œuvres Laïques
de Maine et Loire

Daniel AUVERLOT



Jack PROULT

